

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Délibération n° 83-2026

Séance du 8 octobre 2026 à 19h00

Lieu : Cité Educative et Artistique à Tonnerre

Composition de l'assemblée

- Conseillers en exercice : 75
- Présents : 64
- Pouvoirs : 05
- Absents : 11
- Votants : 69

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le **1^{er} octobre 2026** s'est réuni sous la présidence de **M Cédric Clech**

Secrétaire de séance : M Rémi Gonzalez

Etaient présents : *Ancy-Le-Franc* : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, *Ancy-Le-Libre* : M PRIMARD Laurent, *Argentenay* : M. TRONEL Catherine, *Argenteuil-Sur-Armançon* : Mme LEBRETON Laure, *Arthonnay* : Mme ROUSSEAU Josiane, *Baon* : M GONZALEZ Rémi, *Bernouil* : M. FORGEOT Gilles *Chassignelles* : M TRUCHY Maryan, *Cheney* : M. CALONNE Marc, *Collan* : Mme GIBIER Pierrette *Cruzy-Le-Châtel* : M. DURAND Thierry, *Cry-Sur-Armançon* : M. HACQUIN Denis *Dannemoine* : M. CROUZET Pierre-Louis, *Dyé* : M. ROUGET Yves, *Epineuil* : Mme VEYRAT DAL DEGAN Julie *Flogny La Chapelle* : M. MANSANTI Franck, Mme BOURIQUET Audrey *Fulvy* : M. SORET Françoise *Gigny* : M. LANSAMAN Gérard, *Jully* : Mme AUBRIOT Mélanie, *Junay* : M. PROT Dominique, *Lézennes* : Mme LACROIX Audrey, M AUMAITRE Damien *Mélisey* : M. RONDOT Pascaline, *Molosmes* : M. COLAS Alexandre, *Nuits-Sur-Armançon* : Mme GIOTOPOULOU-DAVID Athéna, *Pacy-Sur-Armançon* : Mme FRANCHE Céline, *Perrigny-Sur-Armançon* : M COQUILLE Eric, *Pimelles* : M RETIF Adrien *Ravières* : M. LETIENNE Bruno, M JULIEN Lionel *Rugny* : M. RONDOT Ludovic *Sambourg* : M. FOREY Bernard, *Sennevoy-Le-Bas* : M. VARAILLES Dominique *Sennevoy-Le-Haut* : Mme JANISZEWSKI Stéphanie *Serrigny* : M BOSTEL Christophe, *Stigny* : M. GUERIN Gaetan *Tanlay* : M. DELPRAT Eric, M. FERRARI Benoît Mme YVOIS Caroline, *Thorey* : Mme MORIZE Marie-France *Tissey* : M SABOURIN Sébastien *Tonnerre* : M. CLECH Cédric, , Mme ORGEL Emilie, M LENOIR Pascal, Mme TOULON Sylviane, M DROULEZ Thomas, Mme BOUFELAH Djamila, M NOEL Nicolas, Mme BENOIT Gaele, M CHAISY Benoît, Mme PRIEUR Chantal, M BARJOU Gilles, *Trichey* : Mme GRIFFON Delphine *Tronchoy* : Mme GIRARD Jocelyne, *Vézannes* : M. LHOMME Régis, Vezinnes : M PACAULT Philippe *Villiers-Les-Hauts* : M. BERCIER Jacques, *Villon* : M HERAUT Sylvain *Vireaux* : M. PONSARD José, *Viviers* : M. PICQ Christian, *Yrouerre* : M. GARNIER Gilles

Excusés ayant donné pouvoir : **Flogny La Chapelle** : M DENOMBRET Jean-Marie (a donné pouvoir à M MANSANTI Franck) **Roffey** : M. GAUTHERON Rémi (a donné pouvoir à M PROT Dominique), **Tonnerre** : Mme BUELLONI Annaëlle (a donné pouvoir à Mme BENOIT Gaelle), M IPPOLITO SCHAWAGER Lucas (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Gaelle), Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à Mme BOUFELAH Djamila).

Absents non excusés : **Aisy-Sur-Armançon** : M. DEZE Nicolas, **Gland** : Mme CAMUS Sandrine, **Saint-Martin-Sur-Armançon** : M LEMAIRE Benjamin, **Tonnerre** : Mme HAMON Anne-Sophie, M ROY Claude

Absents excusés : **Quincerot** : M. BETHOUART Serge

Objet

ENVIRONNEMENT – Développement durable

Service Public d'Elimination Des Déchets (SPED)

Nouveaux horaires déchèteries à partir de janvier 2027

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code du travail, notamment les dispositions relatives à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;

VU les conditions climatiques particulièrement chaudes et les épisodes de canicule survenus ces dernières années, susceptibles d'exposer les agents et les usagers des déchèteries à des risques liés aux fortes chaleurs ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes assure la gestion des déchèteries communautaires de Tonnerre, Ancy-le-Franc et Rugny ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter les horaires d'ouverture des déchèteries afin de limiter l'exposition des agents et des usagers aux fortes chaleurs, notamment durant les périodes de vigilance canicule ; Ces horaires adaptés s'appliqueront prioritairement durant les mois de juin, juillet et août. Ils pourront toutefois être mis en œuvre en dehors de cette période, à titre exceptionnel, en cas d'épisode de canicule de niveau « rouge », ou lorsque les conditions météorologiques le justifient, afin de garantir la sécurité et la protection des agents et des usagers.

CONSIDERANT que les horaires proposés permettent de maintenir un service public adapté tout en améliorant les conditions de travail des agents et les conditions d'accueil des usagers ;

CONSIDERANT

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Environnement du 15 septembre 2026, au changement d'horaires.

Le Président propose d'approuver les nouveaux horaires annexés et de les appliquer à partir du 1er janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité,	Pour : 67
	Contre : 2
	Abstention :

APPROUVE les horaires proposés selon les périodes définies dans le tableau ci-joint.

DECIDE d'appliquer les nouveaux horaires à partir du 1^{er} janvier 2027

AUTORISE Monsieur le Président à en poursuivre l'exécution et à engager toute procédure ou signer tout acte utile concernant cette délibération.

Fait et délibéré à Tonnerre, le 8 octobre 2026

Pour extrait conforme,

Le président,

M Cédric Clech

Le secrétaire de séance

M Rémi Gonzalez



A blue ink signature of Rémi Gonzalez, with a small number '7' written below it.

Mention exécutoire

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération après transmission au représentant de l'État et publication.

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.